

INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION (Thème 2)

L'éducation et les nouvelles technologies

Résolution 3 (présentée par le Bureau exécutif)

Le troisième Congrès de l'Internationale de l'Éducation (IE), réuni à Jomtien (Thaïlande) du 25 au 29 juillet 2001 :

1. Considère que l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) par les systèmes d'éducation et de formation va se développer, comme c'est déjà le cas dans la grande majorité des autres secteurs professionnels ;

2. Considère que leur utilisation va créer des opportunités pour un accès plus étendu et plus diversifié au savoir, mais placer dans le même temps les personnels et leurs syndicats devant des défis majeurs. Les NTIC doivent être le moyen d'améliorer l'éducation et de renforcer les droits syndicaux en facilitant l'accès à l'information et la démocratie.

3. Note qu'en l'état actuel des choses, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans les systèmes traditionnels de formation et d'éducation ou en dehors d'eux, crée des inégalités en terme d'accès, pas seulement entre pays en voie de développement et pays industrialisés, mais aussi à l'intérieur de ces deux catégories de pays entre groupes sociaux favorisés et défavorisés.

4. Souligne qu'il est dans la nature du mouvement syndical de prendre en compte tous ces défis et de définir les stratégies appropriées pour faire des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) un instrument de démocratisation pour un accès à une « éducation publique de qualité pour tous ». Les enseignants doivent garder le rôle fondamental dans l'apprentissage qui consiste à fournir des connaissances et à éduquer à la citoyenneté. Ce nouvel apprentissage a besoin de développer la recherche dans l'éducation pour explorer et analyser les différentes pédagogies d'utilisation des NTIC. Les enseignants doivent être associés à cette recherche pour qu'ils puissent en bénéficier.

5. Souligne que l'exportation et la commercialisation virtuelles de l'éducation, plus spécialement au niveau de l'enseignement supérieur, ont eu pour résultat qu'un énorme marché s'est ouvert à des investisseurs ambitieux tirant parti de l'environnement politique et économique actuel, que l'environnement politique et économique actuel ne peut que favoriser.

6. Souligne également que les enjeux financiers énormes de la commercialisation de la connaissance posent le problème de la propriété intellectuelle et de la conception qualitative, de la production et de la diffusion des logiciels, avec le risque de monopoles dans l'industrie du E-learning, pouvant entraver la diversité culturelle de nos sociétés.

7. Souligne enfin que l'offre de plus en plus importante et de plus en plus diversifiée de cours d'éducation et de formation sur l'internet pose logiquement la question de la qualité de ceux-ci et de l'accréditation des certificats obtenus par ceux qui les suivent.

8. Souligne qu'un apprentissage électronique efficace demandera davantage d'enseignants ayant plus de capacités que jamais auparavant.

9. Souligne que l'éducation publique doit jouer un rôle pour donner aux enseignants des outils professionnels (en produisant et faisant circuler des logiciels) inspirés par de vrais choix éducatifs et pédagogiques.

10. Demande que tous enseignants et personnels d'éducation reçoivent une formation adaptée à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et que tous les établissements scolaires soient progressivement connectés gratuitement à Internet. Cette formation doit tenir compte de la dimension collective des NTIC et du rôle de travail de groupe des enseignants.

11. Mandate le Comité Exécutif pour mener les concertations nécessaires avec l'UNESCO, d'autres organismes concernés, l'OCDE et les gouvernements pour que la conception, la production et la diffusion de logiciels d'enseignement soient suffisamment diversifiées pour assurer la diversité culturelle nécessaire à la compréhension internationale.

12. Mandate le Bureau exécutif pour tenir les discussions nécessaires avec l'UNESCO, d'autres organismes concernés, l'OCDE et les gouvernements afin que l'éducation ne soit pas considérée comme une marchandise, et que les accords culturels intergouvernementaux et les principes de l'UNESCO prévalent sur les règles commerciales de l'OMC dans les échanges de services d'éducation.

13. Mandate le Bureau exécutif pour plaider avec vigueur en faveur de la fourniture et l'utilisation de logiciels éducatifs selon le principe des logiciels libres afin de trouver les moyens de fournir aux pays en développement des logiciels commerciaux à des prix peu coûteux et d'encourager une meilleure distribution de la connaissance à tous.

14. Mandate également le Comité Exécutif pour défendre les intérêts des personnels enseignants par rapport aux lois sur la propriété intellectuelle, les conditions de travail, les possibilités de carrière et les droits de propriété intellectuelle et d'élaborer des codes de bonne pratique sur ces questions et d'autres s'y rapportant.

15. Mandate le Bureau exécutif pour prendre les dispositions nécessaires pour déterminer l'impact de la technologie, en particulier en ce qui concerne ses dangers possibles pour la santé et la sécurité des enfants mais aussi ses effets sur l'environnement d'apprentissage des jeunes enfants.

16. Mandate l'IE et ses organisations membres pour soutenir la recherche nationale et internationale sur l'impact éducatif, social et économique des développements technologiques affectant l'éducation et les conditions de travail des enseignants.

17. Mandate enfin le Comité Exécutif pour mener les actions nécessaires afin que les autorités publiques profitent de cette révolution technologique pour assurer une distribution équitable du savoir et pour mener également les activités nécessaires de sensibilisation auprès des organisations de la société civile sur les grandes opportunités qu'offre cette révolution mais aussi sur les défis qu'elle pose pour garantir au 3^{ème} millénaire une « éducation publique de qualité pour tous ».